



AAPPMA « La Saumonée »
BEUREY-sur-SAULX
RÉGLEMENT de PÊCHE 2025

Ouverture de la pêche le samedi 8 mars 2025

Nombre de prises :

- **Truite fario** : 3 truites par jour - taille 30 cm
- **L'Ombre commun** : Pêche en no-kill complet (remise à l'eau).
- **Brochet** : 2 brochets par jour - taille 60cm
- **Ecrevisses** américaines et de Californie : pêche autorisée pendant la période d'ouverture, à la balance ou une ligne (remise à l'eau interdite).

La pêche en marchant dans l'eau est autorisée à partir du 23 mars 2025

Du 8 au 15 mars inclus, pêche au ver de terre uniquement

Parcours spécifique no-kill :

Mouche fouettée uniquement. Tous les poissons sont relâchés

Règlement du parcours no-kill sur place au panneau d'affichage

Fermeture de la pêche le dimanche 21 septembre 2025

Amis Pêcheurs

- **Ne stationnez pas dans les propriétés privées, les parcs et les chemins.**
- **Respectez les clôtures**
- **Veillez respecter l'environnement. Les rives de la Saulx ne doivent pas servir de poubelles...**

❖ Gardes Pêche Particulier de l'AAPPMA « la Saumonée »

✓ Maxime FRAICHE au 06.76.91.37.37

✓ Pierre ESSELIN au 06.76.64.52.93 esselin.pierre@orange.fr